

## RESTER AMBITIEUX, MALGRÉ LA CRISE

Le budget voté en conseil municipal précise chaque année l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune pour assurer son fonctionnement et préparer son avenir. Il doit être équilibré entre les dépenses et les recettes. Le budget municipal comporte deux sections distinctes, le fonctionnement et l'investissement.

La première concerne les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement (salaires des agents, fluides, subventions aux associations...) et la seconde permet de financer les projets de la commune (travaux, acquisitions, grands projets...).

Malgré la crise sanitaire, qui impacte les finances depuis plus d'un an, la Ville peut s'appuyer sur la bonne gestion financière des dernières années pour maintenir ses objectifs de service public.

Transition écologique, scolarité, enfance et jeunesse, culture et vie locale, sécurité, aménagement du territoire, solidarité :

**« Une bonne gestion financière pour maintenir les objectifs de service public »**

chaque politique publique fait l'objet d'une attention particulière pour répondre aux besoins essentiels des Taillanais.

La Commune poursuit également une politique volontariste d'investissements, tout en maîtrisant l'endettement de la collectivité et sans augmenter les taux communaux des impôts locaux. Des équilibres budgétaires qu'il faudra maintenir sur l'ensemble du mandat, en partenariat avec la Métropole qui pilote aujourd'hui un grand nombre de politiques publiques du quotidien (transports, déchets, enseignement supérieur...).

— DÉVELOPPER LES SERVICES À LA POPULATION

— INVESTIR POUR DEMAIN

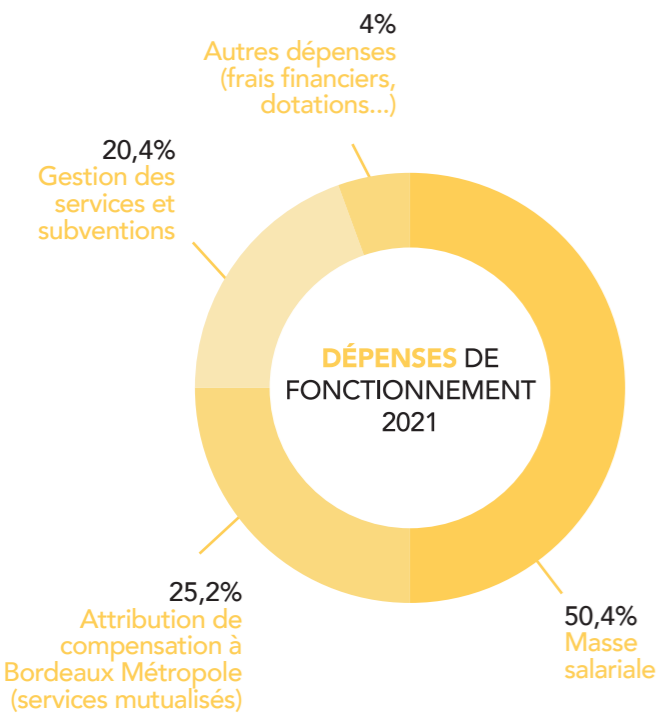
— POURSUIVRE LE PARTENARIAT MÉTROPOLITAIN



# DÉVELOPPER LES SERVICES À LA POPULATION

## Une ville qui évolue !

L'équipe municipale poursuit son objectif de maîtrise des finances publiques, engagé depuis 2014. Plusieurs évolutions importantes, qu'elles soient dues à la crise ou à des évolutions de service, seront intégrées dans le budget de la commune en 2021.



## BUDGET 2021 LES CHIFFRES CLÉS

UN BUDGET TOTAL DE 20,5 MILLIONS D'€

FONCTIONNEMENT 10 M€ INVESTISSEMENT 10,5 M€

## QUELQUES ÉVOLUTIONS

### RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DES SERVICES SCOLAIRE ET ENFANCE JEUNESSE

Hausse de la fréquentation des accueils Besoins supplémentaires engendrés par la crise sanitaire

### + CRÉATIONS DE POSTE

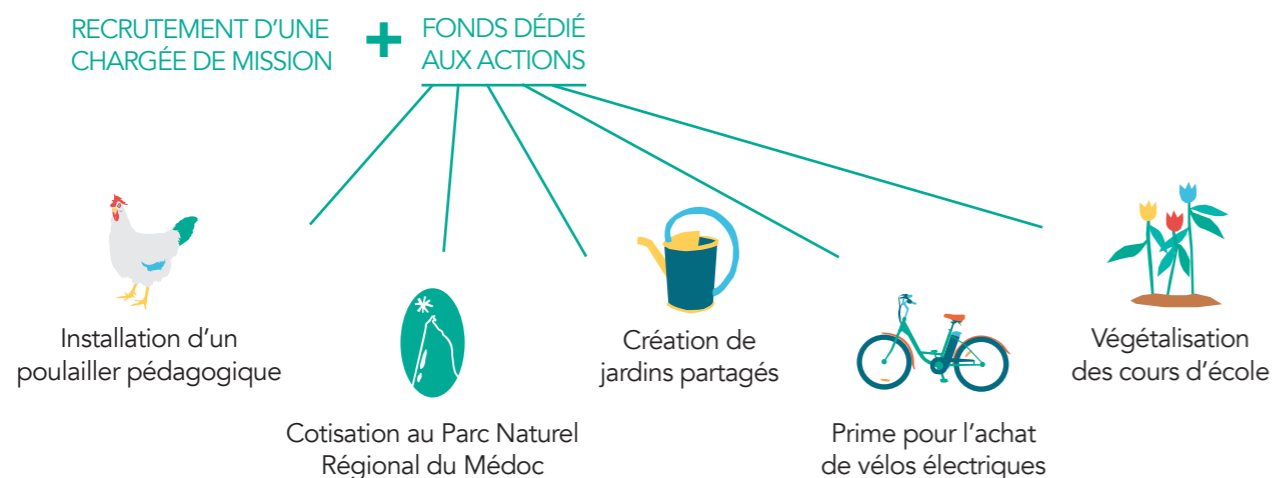
Une chargée de communication  
Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles, suite à une ouverture de classe  
Un référent financier

### + NOUVELLES ACTIONS

Augmentation des heures de cours à l'école de musique Études pour l'évolution des équipements de loisir et de plein air  
Nouveau budget transition écologique et mobilités

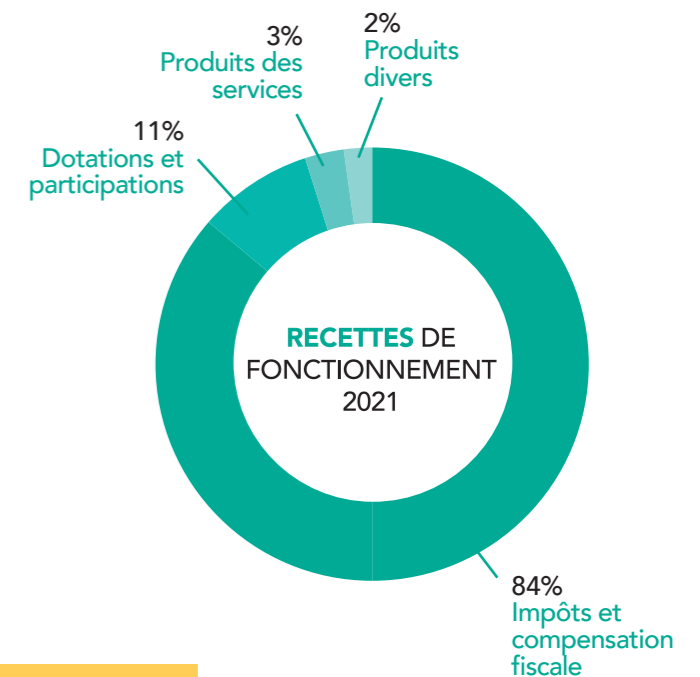
## UN NOUVEAU BUDGET DE 70 000€

### dédié à la transition écologique et aux mobilités

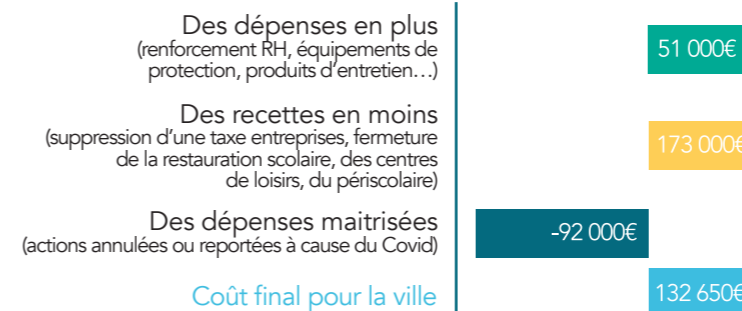


## Côté recette, fin de la taxe d'habitation

L'année 2021 est la première année sans la recette de taxe d'habitation pour la commune. Elle sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière (elle-même compensée par l'État par une part de TVA). Les impôts payés par les habitants diminueront donc progressivement, sans impact à ce jour sur les finances de la commune. À noter que le Conseil Municipal a voté la stabilité du taux d'impôt foncier. La Municipalité a également intégré l'impact de la crise sanitaire en 2020 pour construire le budget de cette année.



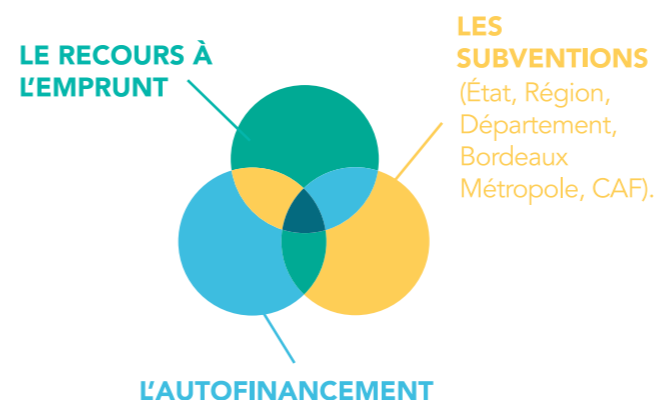
## LE COÛT DE LA CRISE SANITAIRE EN 2020



## INVESTIR POUR DEMAIN

Côté investissement, le budget 2021 adopté lors du conseil du 8 avril reste ambitieux en particulier pour les équipements scolaires avec la restructuration de l'école La Boétie et la construction du 4<sup>ème</sup> groupe scolaire. 10,5 M€ seront ainsi consacrés à des opérations majeures visant à améliorer le cadre de vie des Taillanais.es et renforcer le rayonnement avec la transition écologique au cœur de ces projets.

Ces dépenses importantes seront financées principalement par :



## PAROLE D'ÉLUE

**Caroline Telliez,**  
Conseillère municipale déléguée aux finances

« Prudence, sérénité, ambition ! »

Ce budget 2021 est nécessairement prudent car il prend en compte l'impact budgétaire de la crise sanitaire sur nos finances, notamment d'un point de vue des ressources humaines nécessaires au respect des protocoles. Mais ce budget est aussi rassurant sur la stabilité retrouvée de nos finances. Il s'agit du premier budget où nous sommes vraiment soulagés de la situation depuis de très nombreuses années et où nous envisageons sereinement de pouvoir emprunter de nouveau. Nous ne sommes plus dans l'anxiété et la remise à niveau, mais dans la projection et la stratégie d'un mandat équilibré. Cela reste également un budget ambitieux, notamment pour maintenir l'exigence de conditions d'apprentissage optimales pour les écoliers taillanais. Nous sommes également fiers de consacrer un budget conséquent à la transition écologique de notre commune, que ce soit pour la construction d'une école écologiquement innovante ou pour la protection des zones naturelles, forestières ou agricoles. Pour que notre commune continue d'être attractive, dynamique et solidaire.

10,5M € D'INVESTISSEMENT

POUR NOS ENFANTS

Poursuite des travaux de restructuration de l'école La Boétie  
1,44 M €  
(dont 176 400 € de subventions)

Travaux et acquisitions diverses dans les écoles  
75 000 €

Lancement des travaux de construction d'un groupe scolaire  
4,5 M €  
(dont 1,2M de subventions)

Poursuite de la reprise des aires de jeux  
20 000 €

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Végétalisation des cours d'écoles  
30 000 €

Actions diverses : jardins partagés, plantations d'arbres, poulailler, matériel éco-responsable et participation pour l'acquisition de vélos électriques  
25 000 €

ESPACES PUBLICS

Acquisitions foncières pour agrandissement du cimetière  
750 000 €

Travaux de rénovation et de végétalisation du cimetière  
120 000 €

Acquisitions foncières pour protection des espaces naturels et développement de l'agriculture périurbaine  
76 000 €

Vidéoprotection phase 2  
150 000 €

Travaux d'éclairage public, d'enfouissements de réseaux et de géoréférencement  
560 000 €

BÂTIMENTS PUBLICS

Travaux d'entretien et d'évolution des bâtiments  
325 000 €

Accessibilité et sécurité des usagers (défibrillateurs, coupe-feu...)  
130 000 €

Aménagement technique de l'Auditorium  
21 500 €

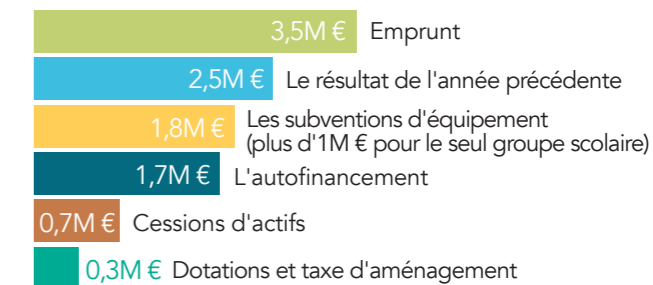
Études pour l'amélioration des équipements de loisirs  
40 000 €

DETTE ET PÉNALITÉ

Remboursement en capital de la dette  
845 000 €

Solidarité et Renouveau Urbain  
Pénalité SRU (pénurie de logements sociaux) utilisée en subvention à des opérations de construction de logements  
310 000 €

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021



Qu'est-ce que l'attribution de compensation ?

Il s'agit de la somme versée chaque année par la commune suite à la mutualisation et à la création de services communs (finances, RH, juridique, numérique, services techniques, espaces verts...).

Ce montant de compensation varie d'année en année, afin d'intégrer l'évolution des services proposée par la Métropole ou demandée par la commune.

Un nécessaire recours à l'emprunt

Toutes ces dépenses d'investissements sont aujourd'hui possibles grâce aux efforts de gestion des années précédentes mais demanderont de recourir à l'emprunt, notamment pour pouvoir couvrir les dépenses liées à la construction du 4<sup>ème</sup> groupe scolaire. En effet, les collectivités financent leurs équipements au moyen de l'épargne dégagée chaque année, de cessions d'actifs (terrains, bâtiments...), de dotations et du recours à l'emprunt.

Au vu de la dynamique des dépenses d'équipement sur l'exercice 2021, le budget s'équilibre donc avec l'inscription d'un emprunt à hauteur de **3,5 M€**.

POUR SUIVRE LE PARTENARIAT MÉTROPOLITAIN

Un coût pour les services mutualisés AC = 2,5M €

Les liens avec la Métropole sont également primordiaux dans la poursuite des politiques publiques.

Parmi les dépenses de fonctionnement de la commune, il faut ainsi compter chaque année sur l'attribution de compensation (AC) à destination de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole investit beaucoup pour les communes à travers ses propres compétences (mobilité, développement économique, logement, aménagement du territoire, voirie, enseignement supérieur...).

Un budget pour la voirie FIC = 4,2M €

C'est aussi dans ce budget métropolitain que l'on retrouve le FIC. Ce montant est alloué pour la durée du mandat (2020-26) afin de réaliser les travaux de voirie indiqués sur cette carte :

Qu'est-ce que le FIC ?

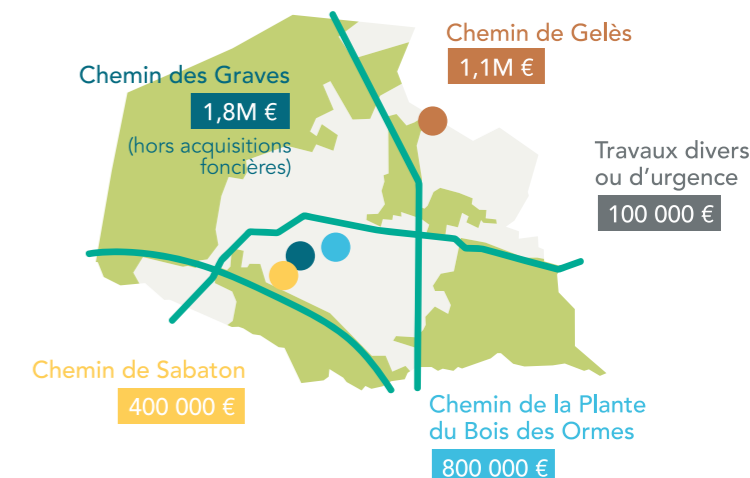
C'est le Fond d'Intérêt Communal, enveloppe financière allouée par Bordeaux Métropole à la commune qui permet de réaliser les travaux de voirie et d'assainissement.

Un contrat pour les projets partagés CoDev = 86,7M € Montant du CoDev 2018-2020

D'autres investissements seront également inscrits dans le contrat de co-développement (CoDev) signé entre la commune et la Métropole et dans lequel est répertorié un certain nombre de projets, avec le niveau d'implication de chacune des deux collectivités.

Ce contrat de trois ans est actuellement en cours de négociation pour la période 2021-2023 et fera l'objet d'un dossier à part dans un prochain magazine municipal.

Le budget métropolitain 2021 est ainsi de **1 850 M€**, dont 780 M€ dédiés rien qu'aux mobilités, transports et déplacements.



- Ce CoDev devrait continuer à porter des projets d'envergure tels que :
- l'extension du Tram D
  - le schéma de mobilités douces
  - la poursuite des travaux de l'avenue de la Boétie
  - la fluidification de la RD1215
  - la restructuration du centre bourg
  - l'aménagement de l'entrée de ville depuis Cantinolle
  - le projet 1 Million d'Arbres ou encore le Parc des Jalles